

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE BEAUCE-SARTIGAN
MUNICIPALITÉ DE SAINT-PHILIBERT**

AVIS PUBLIC

Assemblée publique de consultation

À toutes les personnes habiles à voter et susceptibles d'être intéressées par le projet de règlement suivant :

Premier projet de règlement no 342 modifiant le Règlement de zonage 236 visant à définir les limites, usages et normes relatives à la nouvelle zone résidentielle, ajouter des restrictions sur la constructibilité de certains lots et à limiter le nombre de remises par terrain

AVIS PUBLIC est donné que :

1. Lors d'une séance qui s'est tenue le 5 septembre 2023, le conseil a adopté le premier projet de règlement no. 342 modifiant le Règlement de zonage no 236. Ce projet de règlement contient des dispositions propres à un règlement susceptible d'approbation référendaire par les personnes habiles à voter.
2. Une période de consultation sur ce projet de règlement sera tenue du 6 septembre 2023 au 2 octobre 2023 inclusivement.
3. Une assemblée publique de consultation sur ce projet de règlement sera tenue le **3 octobre 2023, à compter de 19h00**, à la salle du conseil municipal, en conformité avec les dispositions de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q., c. A-19.1). Au cours de cette assemblée, le maire ou une personne désignée par celui-ci, expliquera le projet de règlement et les conséquences de son adoption et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer.
4. Le projet de règlement no 342 et les plans du secteur visé peuvent être consultés au bureau municipal aux heures régulières d'ouverture.

Donné à Saint-Philibert, ce 6 septembre 2023.



**Maryse Nadeau
Greffière-trésorière
Directrice générale**